



Compte-rendu de la réunion de la commission sportive du 21 novembre 2019

PV N° 4/19-20

Présents (en visio-conférence) : P. Bossard, M. Brunet-Engramer, F. Jury, C. Pastor, N. Zajac & C. Zakarian

Excusés : F. Badin, P. Guille, C. Saincé, R. Uzan

WEEK-END DU 9-10/11

Report validé suite problème installation

moins de 18 ans masc. – excellence, poule B <i>ES Brunoy vs Ent. Lagny-Montévrain / Serris 2</i>	match reporté le week-end du 30/11
---	------------------------------------

Pénalité sportive & financière

joueur non-qualifié

plus de 16 ans masc. – honneur, poule A <i>ASC Trappes vs Montfermeil HB 1B</i>	Montfermeil HB	article 30.1d des règlements généraux
moins de 15 ans fém. – excellence, poule B <i>Ent. Académie Paris Galaxy vs US Créteil</i>	US Créteil	article 30.1d des règlements généraux

non respect du quota joueurs de moins de 24 ans

plus de 16 ans fém. – excellence, poule B <i>Paris SC 1B vs AS Montigny-le-Bretonneux 1B</i>	AS Montigny-le-Bretonneux	article 2-D-4 des Règlements particuliers de la COC IDF
---	---------------------------	---

Pénalité financière

chronométrateur (club recevant) ou secrétaire (club visiteur) manquant

plus de 16 ans fém. – N3R, poule A <i>Paris UC vs Villiers EC</i>	Villiers EC	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)
plus de 16 ans fém. – N3R, poule A <i>Ent. Mont-Valérien vs Draveil HB</i>	Draveil HB	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)
plus de 16 ans masc. – pré-nationale, poule B <i>Chaville HB vs Paris UC</i>	Paris UC	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)
plus de 16 ans masc. – pré-nationale, poule B <i>AS Mantes-la-Ville vs TU Verrières</i>	TU Verrières	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)

non respect du délai de mise à jour de la base FdMe

plus de 16 ans masc. – excellence, poule B <i>Paris UC 1B vs HBC Val-de-Seine</i>	Paris UC	article 98.2.2 des règlements généraux
--	----------	--

non respect du délai d'envoi de conclusion

plus de 16 ans masc. – honneur, poule C <i>CSM Finances vs AS Montigny-le-Bx</i>	CSM Finances	article 93 des règlements généraux
---	--------------	------------------------------------

Avertissement

officiel enregistré mais non validé dans convention

moins de 18 ans fém. – élite <i>Ent. S-Quentin-en-Yvelines vs Ent. Morsang/Grigny</i>	AS Montigny-le-Bretonneux
--	---------------------------

WEEK-END DU 16-17/11

Reports validés suite problème installation

plus de 16 ans masc. – pré-nationale, poule B <i>Paris UC vs Torcy HB MLV 1B</i>	match reporté le week-end du 23/11
moins de 18 ans masc. – élite, poule B <i>Ent. Élite 75 vs Torcy HB MLV 2</i>	match reporté le week-end du 30/11

Pénalité financière**responsable salle manquant**

plus de 16 ans fém. – N3R, poule B <i>Paris SC vs HBC Antony</i>	Paris SC	article 88.1.1 des règlements généraux
---	----------	--

chronométreur (club recevant) ou secrétaire (club visiteur) manquant

plus de 16 ans fém. – N3R, poule A <i>Ent. Mont-Valérien vs Ent. Noisy / Gagny 1C</i>	Noisy-le-Grand HB	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)
plus de 16 ans fém. – N3R, poule A <i>Aulnay HB 1B vs Draveil HB</i>	Draveil HB	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)
plus de 16 ans fém. – N3R, poule A <i>HBC Thierrypontain vs Paris UC</i>	Paris UC	article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)

non respect du délai d'envoi de FdMe

moins de 15 ans fém. – excellence, poule A <i>CM Aubervilliers vs CSA Kremlin-Bicêtre</i>	CM Aubervilliers	article 98.7 des règlements généraux
--	------------------	--------------------------------------

**Christian Pastor, président de la commission**

Les membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFHandball, cette décision est susceptible d'être contestée auprès du président de la commission des réclamations et litiges de la ligue Île-de-France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z